



BULLETIN

POLICY

POLITIQUE

ISSUE ÉMISSION	DATE		
190	2005	04	28
	Y-A	M	D-J

What is new/changed?

Technical amendments to Commissioner's Directives 566-10 – Urinalysis Testing in Institutions and 566-11 – Urinalysis Testing in the Community.

Why was the policy changed?

The policy was changed as a result of enhancements in the science of screening processes, thus providing better means in detecting illegal substances.

The annexes of both CDs 566-10 and 566-11 were amended due to changes to the list of drugs tested and revisions to the cut-off levels for the screening tests and confirmation tests for certain classes of intoxicants. These cut-off levels reflect more stringent testing procedures to more fully and completely capture the presence of substance. One substance was removed from the benzodiazepine list (halazepam) because it is not applicable to CSC. Two substances were added (bromazepam and flurazepam).

Changes were made to the screening and confirmation values in the Dilute specimens to reflect improvements in the testing methodology (amphetamine, cannabinoids, cocaine and phencyclidine).

How was it developed?

The need for the technical amendments was highlighted following a review of the policy by the Security Branch at National Headquarters.

Accountability?

Institutional Heads are responsible for ensuring compliance.

Qu'est-ce qui est nouveau ou a été modifié?

Des modifications de forme ont été apportées aux Directives du commissaire n^{os} 566-10 – Prise et analyse d'échantillons d'urine dans les établissements et 566-11 – Prise et analyse d'échantillons d'urine dans la collectivité.

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

La politique a été modifiée pour incorporer les améliorations apportées scientifiquement dans les processus de détection des substances illégales.

Les annexes des deux directives précitées ont été modifiées à la suite de changements touchant la liste des substances intoxicantes et les seuils de concentration de certaines catégories de substances intoxicantes, établis pour l'analyse initiale et l'analyse de confirmation. Ces seuils de concentration sont le reflet des procédures d'analyse plus rigoureuses qui visent à identifier de façon plus complète la présence de substances intoxicantes. Une substance a été retirée de la liste des benzodiazépines (halazépam) puisqu'elle n'est pas appropriée au contexte correctionnel. Deux autres substances ont été ajoutées (bromazépam et flurazépam).

Les valeurs de l'analyse initiale et de confirmation de l'échantillon dilué ont été modifiées suite aux améliorations de la méthodologie d'analyse (amphetamine, cannabinacée, cocaïne et phencyclidine).

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

La nécessité de procéder à ces modifications techniques a été constatée lors d'un examen de la politique effectué par la Direction de la sécurité à l'administration centrale.

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Les directeurs d'établissement veilleront au respect de la politique.

Who will be affected by the policy?

CSC staff involved in urinalysis testing in institutions.

Expected cost?

No cost.

Other impacts?

None.

Qui sera touché par la politique?

Les employés du SCC qui participent à la prise ou à l'analyse d'échantillons d'urine dans les établissements.

Quels coûts prévoit-on?

Aucun.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune.

CONTACT :

Dil Pangalia

TEL./TÉL. :

(613) 947-9295

CSC/SCC 1158 (97-11)